



DECISION DU MAIRE

n° 2021/145

Objet : Contrat pour l'animation de la journée « Célébration Star Wars 2021 » à la Bibliothèque de Saint Mitre les Remparts

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée ;

VU la délibération n° 2016/059 du 07 juillet 2016 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

Considérant que la Commune organise dans le cadre de sa politique culturelle des animations thématiques ;

DECIDE

Article 1 : de conclure avec l'association REBEL LEGION FRENCH BASE, n° SIRET 81153562400019, domiciliée 8 rue Edouard Amavet, 13500 Martigues, représentée par sa présidente Mme Nathalie GUEGUEN, un contrat pour l'animation de la journée « Célébration Star Wars 2021 » à la Bibliothèque municipale Charles Rostaing.

Durée : Samedi 4 décembre 2021, de 13H00 à 18H00

Montant : 800 €

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 3 décembre 2021

Le Maire,
Vincent GOYET



Avisé de réception en préfecture
011300983-20211203-DEC2021-145-CC
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021